LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 23 septembre 2026, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.
Sébastien LARCHER, Vice-Président(e), désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :
M. Guillaume GUERIN, M. Fabien DOUCET, M. Sébastien LARCHER, Mme Samia RIFFAUD-BRUNET, Mme Julie LENFANT, M. Vincent JALBY, M. Gilles BEGOUT, M. Pascal ROBERT, Mme Carine BOURREL, M. Bruno GENEST, M. Philippe BESSON, M. Jean-Marie BOST, M. Henry BRUNEAU, M. Eric MOULINOT, Mme Nadine BURGAUD, M. Bruno DEBONNAIRE, M. Cédric PELTIER, M. Jean-Luc BARRIERE, M. Ludovic GERAUDIE, M. Claude COMPAIN, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, M. Jean-Yves RIGOUT, M. David CHANTEREAU, M. Benjamin BATTISTINI, Mme Véronique BOUTIN, Mme Elisabeth CASSAGNOLLE, M. Jérémy ELDID, M. Clément RAVAUD, M. Gilles TOULZA, M. François POIRSON, M. Gilbert BERNARD, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Olivia DARLOT, M. Jean-Claude PASTUREAU, M. Pascal BUSSIERE, Mme Marie-José ROBERT, Mme Pascale FONTARENSKY, M. Maxime NEGREMONT BEUCHER, Mme Christine DESMAISONS, M. Richard RATINAUD, M. Thibault BERGERON, Mme Nathalie BERNIKIER, Mme Monique BOULESTIN, Mme Jackie BREUIL, M. Vincent BROUSSE, Mme Fabienne-Claire CALAND, M. Eric CLUZEAUD, M. Christophe COUDERT, Mme Bouchra DAHMANI, Mme Marilyne DEBETTE-GRATIEN, Mme Nathalie DELAGE-MEZILLE, M. Albin FREYCHET, Mme Muriel LASKAR, Mme Isabelle MAURY, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Cédric ROTHKEGEL, Mme Marie-Eve TAYOT, Mme Soazig VILLERBU, M. Rémy VIROULAUD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, Mme Isabelle NEGRIER, M. Jean-Christophe ROMAND, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absent excusé représenté par une suppléante
M. Jean-Luc BONNET est représenté par Mme Nathalie BUISSON

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à Mme Marie-José ROBERT
M. Stéphane CAMBOU donne pouvoirs à M. Christophe COUDERT
Mme Lydie DELAUNAY donne pouvoirs à M. Bruno GENEST
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Nathalie DELAGE-MEZILLE
M. Damien MAUDET donne pouvoirs à Mme Soazig VILLERBU
Mme Nadine NADAUD donne pouvoirs à M. Clément RAVAUD

Absents :
M. Thierry LACHAISE, M. Philippe JANICOT, M. Charbel MOUNAYER

L'ORDRE DU JOUR EST

Instauration d'un périmètre de prise en considération - Opération d'aménagement "Les portes de Panazol"

N° 12.8

M. LARCHER Sébastien, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Depuis plusieurs années, Limoges Métropole et la commune de Panazol ont engagé une réflexion concernant l'aménagement des « portes de Panazol », qui représente 17 hectares.

Ce site est un espace libre à valoriser, proche du cœur d'agglomération, en desserte et en visibilité de l'A20, et bénéficiant de qualités de vue sur la vallée de la Vienne. Il bénéficie, en outre, de la proximité immédiate de l'A20, du futur projet Moovéo, de la voie verte et de la véloroute. Il constitue donc un site stratégique dont l'aménagement présente un enjeu fort pour le territoire métropolitain

Dans ce cadre, il sera proposé le 29 septembre 2026 à l'organe délibération de Limoges Métropole de déclarer d'intérêt communautaire cette opération d'aménagement au titre de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme.

L'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) a en effet sollicité une première étude urbaine du secteur et une première esquisse a été dressée identifiant plusieurs thématiques opérationnelles à décliner dans les phases d'études suivantes.

- la mise en place d'outils pour accompagner les projets privés et la mise en place d'une stratégie d'acquisition si nécessaire,
- la création d'un croisement entre la rue de Suède et la rue Guingouin,
- la création de nouveaux espaces publics et réseaux permettant la desserte de nouveaux fonciers en vue de leur viabilisation,
- un calage hydraulique en amont à intégrer au sein d'une trame verte préalable, support d'infrastructure de viabilisation des terrains,
- la création de continuités douces et de nouveaux chemins pour raccrocher le secteur des « portes de Panazol » avec les quartiers environnants et les futurs arrêts du projet Moovéo.

Les éléments du projet d'aménagement feront l'objet d'un approfondissement dans le cadre des échanges avec les propriétaires connus et les prospects économiques.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire, à ce stade d'avancement du projet, de doter Limoges Métropole d'un outil permettant de continuer la démarche engagée sans qu'elle puisse être compromise par des interventions ponctuelles. Il existe actuellement un risque qu'un porteur de projet puisse venir déposer une demande d'urbanisme qui ne serait pas en cohérence avec les orientations définies dans le cadre de l'opération d'aménagement.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire, conformément à l'article L424-1 du Code de l'urbanisme de créer un périmètre de prise en considération sur ce secteur. Ce périmètre permet en effet, au Maire de surseoir à statuer sur des demandes d'autorisations d'urbanisme lorsque les travaux, constructions ou installations sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement, au sein de ce périmètre.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage prévues par l'article R. 424-24 du Code de l'urbanisme.

Le conseil communautaire décide :

- de créer le périmètre de prise en considération au titre de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme sur le secteur de la rue des Vignes à Panazol, tel que délimité sur le plan joint à la présente délibération,
- d'autoriser la poursuite des études nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 06/10/2026

Publié le mardi 06 octobre 2026



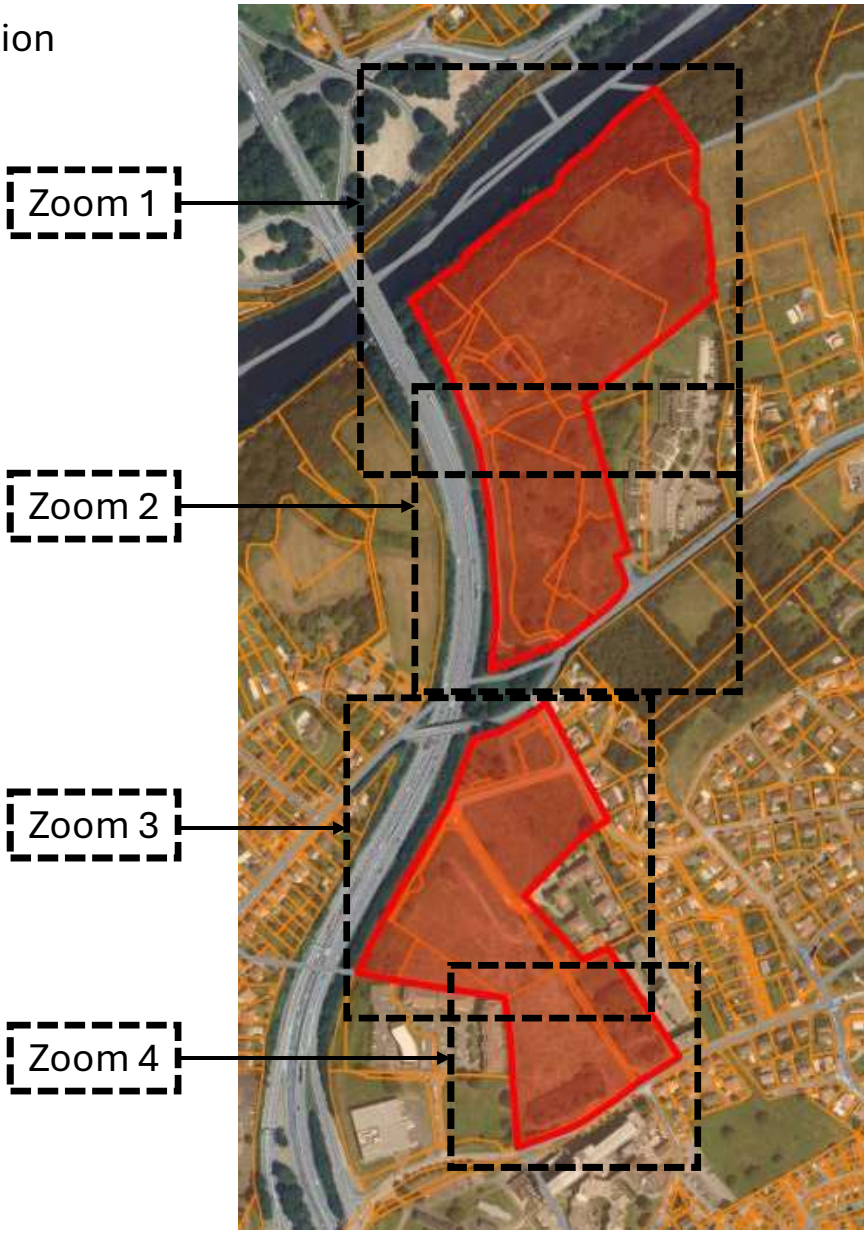
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
087-248719312-20260929-DL26_28576H1-DE
Reçu en Préfecture le 06/10/2026

ANNEXE – Périmètre de prise en considération (ensemble du périmètre)

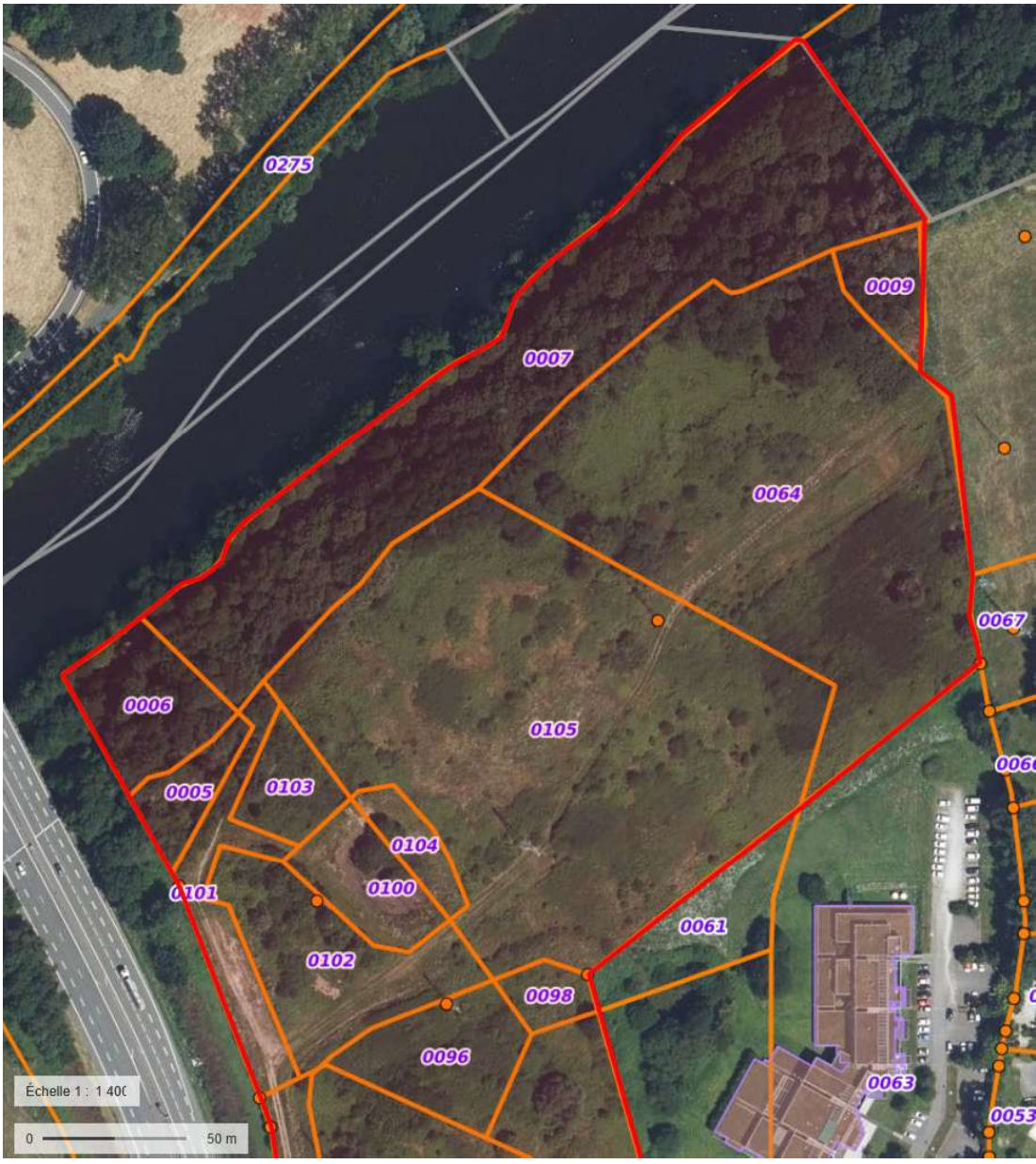
Signé électroniquement le 06/10/2026

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général des Services

Sylvain ROQUES



ANNEXE –
Périmètre de prise en considération (zoom 1)



ANNEXE – Périmètre de prise en considération (zoom 2)



ANNEXE – Périmètre de prise en considération (zoom 3)



ANNEXE – Périmètre de prise en considération (zoom 4)

